

Remplacement des vitraux de Notre Dame : recours pour « vice de compétence » contre le pouvoir administratif !

écrit par Agathe Rabier | 7 février 2025



L'établissement public chargé de la restauration de Notre-Dame confirme avoir passé un marché avec le groupement emmené par Claire Tabouret pour remplacer les vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc. *Julien Lacaze - Sites et Monuments*



L'établissement public chargé de la restauration de Notre-Dame confirme avoir passé un marché avec le groupement emmené par Claire Tabouret pour remplacer les vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc. *Julien Lacaze - Sites et Monuments*

Vous le savez, nous avons dénoncé l'entêtement de Macron (et de son Ministre de la Culture) à vouloir déposer des vitraux conçus par Viollet -le duc pour caser des vitraux contemporains à tout prix (c'est le cas de le dire). Cette atteinte à l'existant ne se justifie ni techniquement, ni esthétiquement, ni financièrement, ni au vu du statut patrimonial de ces oeuvres. Elle viole la volonté des Français, auquel Notre-Dame appartient, croyants ou pas. Elle constitue ENCORE un coup bas porté contre le lieu où bat symboliquement le coeur du pays. Voici la suite que nous attendions : un premier recours est lancé !

Cet article du Figaro fait le point

Vitraux de Notre-Dame : face au « fait du prince », Sites

et Monuments lance son premier recours

Par [Simon Pierre](#)

L'association qui lutte pour la protection du patrimoine estime que l'établissement public qui gère le chantier de la cathédrale « *prend ses aises* » en dépassant les compétences qui lui sont attribuées par la loi.

« *Le pouvoir administratif ne peut pas faire ce qu'il veut* », fustige jeudi Julien Lacaze, président de [Sites et Monuments](#). Le projet des nouveaux vitraux contemporains, souhaité par [Emmanuel Macron](#) et l'archevêque de Paris [Laurent Ulrich](#), n'a pas fini de faire couler de l'encre. L'association qui œuvre à la défense juridique du patrimoine a indiqué dans un communiqué, publié le 27 janvier, avoir déposé un recours devant le tribunal administratif de Paris pour dénoncer « *un vice de compétence* » de l'établissement public qui gère le chantier de restauration de Notre-Dame.

Il y a un mois, l'association était dans l'attente du dépôt de l'autorisation de travaux, délivré par le Préfet, pour le projet de nouveaux vitraux contemporains. **Cet acte, qui est l'équivalent d'un permis de construire, est attaquable dans les deux mois qui suivent son dépôt. Mais depuis, l'autorisation de travaux n'a toujours pas été délivrée.** Pour Sites et Monuments, hors de question de temporiser. Son président Julien Lacaze, qui conteste depuis le départ le projet de nouveaux vitraux, possède un arsenal d'arguments pour bloquer ce qu'il désigne comme le « *fait du prince* ».

À lire aussi [«Ce que le président veut, Dieu le veut»](#),

Stéphane Bern fustige l'ingérence d'Emmanuel Macron pour les vitraux de Notre-Dame

Le recours introduit le 27 janvier 2025 devant le Tribunal administratif de Paris est bien distinct de celui contre l'autorisation de travaux. Sites et Monuments conteste cette fois « la compétence de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans l'organisation du remplacement des vitraux ». Le premier article de la loi Notre-Dame dispose que, sous la tutelle du ministre chargé de la culture, « cet établissement a pour mission d'assurer la conduite, la coordination et la réalisation des études et des opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ».

Un marché conclu avec Claire Tabouret

Dans son communiqué, l'association assure qu'un contrat a été conclu par l'établissement public le 30 décembre 2024 avec le Groupement Claire Tabouret « pour la conception, réalisation et la pose de vitraux contemporains ». « On confie des missions à établissement public qui manifestement prend ses aises », martèle Julien Lacaze. Si l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame affirme ne pas avoir reçu d'assignation à ce jour, elle confirme avoir « passé un marché au groupement emmené par Claire Tabouret ». L'établissement public n'a pas daigné donner d'explications supplémentaires. **(1)** Voir notre article sur cette artiste pro-Traoré et pro-migrants...

Julien Lacaze rappelle que les travaux de l'établissement public sont financés par des dons, « récoltés à l'initiative du ministère de la Culture, de la fondation Notre-Dame, la Fondation du patrimoine, la

Fondation de France et le Centre des monuments nationaux », précise le ministère de la Culture sur son [site internet](#). **Dans son communiqué, l'association Sites et Monuments indique qu'un donateur particulier s'est joint à son recours.** « *Il est en effet inconcevable que [la commande de ces vitraux contemporains] soit financée sur l'argent de dons exclusivement destinés, encore une fois, à la "conservation" et à la "restauration" de la cathédrale.* »

Le Figaro

(1) Notre-Dame : en douce, une femme peintre pro-Traoré et pro-migrants pressentie pour changer les vitraux